

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00658

**FOURNITURE ET POSE D'UN SPA INTÉRIEUR AU CENTRE
DE REMISE EN FORME DU CENTRE AQUATIQUE
NAUTIFORM À ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON - MARCHÉ
CONCLU AVEC LE GROUPEMENT LABEL PISCINES-
BALTIK PISCINES/BALTIK TECK**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1 1° et R2123-4 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT la consultation relative à la fourniture et à la pose d'un spa intérieur au centre de remise en forme du centre aquatique Nautiform à Andrézieux-Bouthéon, organisée par Saint-Etienne Métropole du 24 mai au 17 juin 2024 à 12h00, et ayant fait l'objet d'une publicité sur Marchéonline.com et le site internet de la collectivité,

CONSIDERANT que seul le candidat suivant a remis une offre conforme :

- Groupement LABEL PISCINES-BALTIK PISCINES/BALTIK TECK – 17 rue Dorian 42700 Firminy,

CONSIDERANT que cette offre a été jugée au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 60 %, la valeur technique pondérée à 30 % et la démarche environnementale/le traitement des déchets, pondérés à 10 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que l'offre proposée par le Groupement LABEL PISCINES-BALTIK PISCINES/BALTIK TECK a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché relatif à la fourniture et à la pose d'un spa intérieur au centre de remise en forme du centre aquatique Nautiform à Andrézieux-Bouthéon, est conclu avec le Groupement LABEL PISCINES-BALTIK PISCINES/BALTIK TECK sis 17 rue Dorian 42700 Firminy - Siret n°814 821 708 00017.

ARTICLE 2

La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à la réception des travaux.

Le délai global d'exécution est de 5 semaines décomposé de la manière suivante :

- la période de préparation de 4 semaines est comprise dans le délai d'exécution du marché et débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de la commencer,
- le délai d'exécution des travaux est de 1 semaine à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

RECU EN PREFECTURE

Le 09 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240621-C20240065810

Date de mise en ligne : 09 juillet 2024

ARTICLE 3

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.
Les prix sont actualisables.
Le montant global du marché est de 20 623,33 € HT.

ARTICLE 4

La dépense correspondante sera imputée au budget Patrimoine, Section Investissement, Opération 339 – Travaux Nautiform -nature comptable 21351.

ARTICLE 5

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 09/07/2024
Pour le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc DEGRAIX